

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1302-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 1302-2024 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de retirer une partie du lot 1 010 219 du cadastre du Québec de l'aire de « PIIA-2 », initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP10-2024 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 10 mai 2024.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 10 mai 2024.

Donné à Granby, ce 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 17 mai 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 17 mai 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier